BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 3533

## 37 – INDRE-ET-LOIRE

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS

## Jugement d'ouverture

*Date :* 22 juillet 2025.
Jugement d'ouverture d'une procédure de sauvegarde.
939 528 279 RCS Tours.
**RENAISSANCE.**
*Forme :* Société par actions simplifiée.
*Activité :* La société a pour objet : - la prise d'intérêts et la participation financière dans toutes entreprises, établissements, groupements, sociétés civiles, commerciales ou autres, français ou étrangers, quelle qu'en soit l'activité, dès lors que la société estimera pouvoir y investir utilement ses capitaux et ce, par tous moyens, notamment par fusion, participation, association ou alliance, souscription d'actions, de parts ou obligations sous quelque forme que ce soit, soit directement par cession, location ou régie, soit au courtage ou à la commission, - la gestion de son portefeuille financier, - la gestion de la trésorerie de ses filiales, - l'allocation de tous crédits, prêts et avances, avals et garanties, - l'administration et la gestion de toutes sociétés, affaires ou entreprises de quelque nature qu'elles soient, - et généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
*Adresse :* 31, avenue Léonard de Vinci, Zac de Conneuil, 37270 Montlouis-sur-Loire.
*Complément de jugement :* Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire Selàrl Mj Corp, mission conduite par Maître Bertrand Boudevin 16 boulevard Heurteloup Cs 94312 37043 Tours cedex 1. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.